

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2009206	Date d'inspection Le 25 juillet 2024	
Nom de l'établissement CPE la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401	
Adresse 11782 144 Route Saint-Léonard NB E7E 2M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et de la désignation dont les heures de développement professionnel requis sont en processus d'être complétés d'ici la fin du mois d'expiration du permis.</p> <p>Discussion avec l'exploitante, elle m'informe que sa demande de renouvellement a été envoyée par la poste vendredi passée et discussion concernant le comité de parent, une relance sera faite d'ici septembre 2024.</p> <p>Observation de la collation fournie par les parents et du dîner.</p> <p>Il pleut lors de ma visite.</p>
--

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Le 25 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Lynne Bijeau Thibodeau

Le 25 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date